

En partenariat avec :



Les communautés de communes :

- VAL DE GERS
- CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE
- ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

lancent une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements.

TROIS THEMATIQUES :

- Lutter contre l'Habitat Indigne
- Lutter contre la Précarité Energétique
- Adapter les logements à la perte de mobilité et favoriser le maintien à domicile.



DES AIDES FINANCIERES QUI VOUS CONCERNENT

L'équipe de SOLIHA
vous accueille et vous renseigne sur rendez-vous :

Cœur d'Astarac en Gascogne

Permanence : **MIRANDE**

1^{er} jeudi des mois pairs (10 h / 12 h)
(Février. Avril. Juin. Août. Octobre. Décembre)
(av. St-Roch – à côté police municipale)

Permanence : **MIELAN**

1^{er} jeudi des mois impairs (10 h / 12 h)
(Janv. Mars. Mai. Juillet. Sept. Nov.)
(à la mairie de Miélan – Place Jean Sénac)

Astarac Arros en Gascogne :

Permanence : **VILCOMTAL S/ARROS**

4^{ème} vendredi du mois (10 h / 12 h)
(19 av. de Gascogne)

Val de Gers :

Permanence : **SEISSAN**

2^{ème} mercredi des mois pairs (10 h / 12 h)
(Février. Avril. Juin. Août. Octobre. Décembre)
1 place Carnot – Maison de l'intercommunalité

Permanence : **MASSEUBE**

2^{ème} mardi des mois impairs (10 h / 12 h)
(Janv. Mars. Mai. Juillet. Sept. Nov.)
(16 av. Ellysée Duffréchou – Ancien couvent)

CONTACTEZ SOLIHA PYRENEES BEARN-BIGORRE

☎ 05.62.34.42.74 – Mail : Operations65@solihha.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

O.P.A.H ASTARAC

2019 / 2020 / 2021

**HABITER MIEUX / AMELIORER /
ADAPTER / ECONOMISER**
Des **Aides** et des **Conseils GRATUITS**
Pour **améliorer votre logement !**



Ce programme s'adresse aux
PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS
qui souhaitent améliorer leur habitat *
*Soumis à conditions de ressources ou de loyers





DES AIDES FINANCIERES QUI VOUS CONCERNENT!

L'équipe de SOLIHA vous accompagne gratuitement dans votre projet de travaux et vous aide à bénéficier de subventions, auprès des différents financeurs : ANAH, Région, Département, Caisses de Retraite et autres...

Ce programme s'adresse aux Propriétaires Occupants

➤ Aides attribuées sous conditions de ressources pour des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation du logement et majorées dans le cas des travaux concernant des logements dégradés.

Ce programme s'adresse aux Propriétaires Bailleurs

➤ Aides attribuées sous conditions de location pour des travaux d'économie d'énergie et majorées dans le cas des travaux concernant des logements dégradés.



Les travaux ne doivent pas être commencés sans autorisation écrite des financeurs et de l'urbanisme le cas échéant. Ils doivent être réalisés par des artisans (fournitures et pose comprises).

LE PROGRAMME CONSISTE EN :

- Une évaluation et des conseils techniques **GRATUITS** sur vos travaux dans votre logement
- La définition, avec vous, d'un programme de travaux correspondant à vos besoins
- Un accompagnement dans les demandes de subvention auprès des organismes financeurs
- Un suivi personnalisé, des dossiers **GRATUITS**

LES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE :

Sous condition d'un gain énergétique suffisant :

Isolation des murs, du toit, des planchers, Remplacement ou installation d'un système de chauffage, Remplacement des fenêtres, Remplacement d'un ballon d'eau chaude sanitaire, Système de ventilation (VMC double flux...), Energies renouvelables : Installation de panneaux solaires, de systèmes géothermiques...



LES TRAVAUX D'ADAPTATION DU LOGEMENT:

Adaptation de la salle de bains avec douche à l'italienne, monte-escalier, rampes d'accès, barres d'appui, volets roulants électriques ...

LES TRAVAUX SUR DES LOGEMENTS DEGRADEES :

Ces travaux seront évalués selon l'état de dégradation du bâti :

Toiture, couverture, électricité, assainissement, sanitaires, plomberie, économies d'énergies...

